

DIALOGUE

LES PRATIQUES INTERCULTURELLES DES VILLES QUÉBÉCOISES

Redonner le goût de vivre ensemble

En campagne électorale, Justin Trudeau avait promis d'empêcher le cannabis de "*tomber entre les mains des enfants et les profits entre celles des criminels*"¹. Récemment, par le dépôt d'un projet de loi, le gouvernement canadien a donné une suite à cet engagement. Le 1er juillet 2018, la vente et la consommation du cannabis seront légales au Canada.

Une décision qui aurait paru révolutionnaire, il y a encore quelques années, est presque devenue un non-événement. L'opinion publique y est maintenant favorable². La tolérance zéro des drogues instaurée par le président Nixon a été un cuisant échec : comme l'a démontré la *Commission mondiale pour la politique des drogues*³, la répression a augmenté la consommation des drogues, multiplié les problèmes de santé publique et enrichi le crime organisé. Pour les experts, «on ne légalise pas le cannabis parce qu'il bon pour la santé, mais parce que la prohibition est encore plus néfaste»⁴. Enfin, les États qui en ont libéralisé l'usage n'ont pas connu d'augmentation du nombre de consommateurs ou du nombre d'accidents mortels dus à des conducteurs sous son influence⁵.

Les Québécois et les Canadiens font partie des plus grands consommateurs de cannabis du monde. Le futur marché légal canadien de cannabis est estimé annuellement à plus de 20 milliards de dollars avec des revenus fiscaux pour les gouvernements pouvant aller jusqu'à 10 milliards de dollars. À ces revenus, il faut ajouter les économies liées au désengorgement des cours de justice et à la réduction des incarcérations; en 2015, le cannabis a fait au Canada l'objet de près de 50 000 infractions criminelles.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris des discussions sur les meilleures façons de réglementer le commerce de ce nouveau produit et sur le besoin d'intensifier la prévention à son égard comme pour le tabac et l'alcool. Mais les villes –outre quelques déclarations sans suite connue- sont singulièrement absentes du débat public.

Quels enjeux pour les villes ?

Les villes constituent la destination finale du commerce de la drogue, là où le produit sera principalement consommé. Pour porter le produit à sa destination ultime, il aura fallu localement une armée d'intermédiaires, une armée formée de personnes marginalisées et

¹ <http://www.lemonde.fr/journalectronique/donnees/protege/20170415/html/1274993.html>

² <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/05/sondage-legalisation-cannabis-canada/index.html>

³ https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2012/03/GCDP_WaronDrugs_FR.pdf

⁴ http://plus.lapresse.ca/screens/fb09ed44-14e3-4a78-b9a8-fc5d2385694f%7C_0.html

⁵ <http://www.ledevoir.com/politique/canada/497680/legalisation-de-la-marijuana-apocalypse-ou-solution-miracle>

vulnérables qui, pour beaucoup d'entre elles, sont membres des gangs de rue. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Il faut remonter aux années 80 pour voir s'installer les premières cohortes des gangs de rue. Une récente étude d'une équipe issue de l'École de criminologie de l'Université de Montréal⁶ présente la conjoncture historique propice à l'émergence et à la diffusion de la sous-culture des gangs de rue haïtiens qui s'est mise en place à partir de 1984. Pourquoi à cette date ? Le démarrage d'une sous-culture exige une masse critique de jeunes hommes éprouvant des problèmes communs. Dans quatre quartiers⁷ denses et défavorisés de Montréal, le nombre d'immigrants haïtiens de première génération de 15 à 19 ans passe de 1974 à 1983 de 400 à 1 400. Le passage migratoire est entre autres trop exigeant pour ces jeunes aux acquis scolaires insuffisants. Sans accompagnement à la hauteur des besoins, 61 % de ces jeunes échouent leur cours secondaire, le ticket minimal d'entrée pour une place sur le marché du travail. Ethniquement discriminés et dépourvus du ticket pour le marché du travail, ces jeunes n'ont pas de véritable espace de mobilité sociale et certains d'entre eux se voient contraints d'opter pour une stratégie d'adaptation négative. La première cohorte de gangs de rue haïtiens est constituée de quelques-uns de ces décrocheurs scolaires qui, empêchés de poursuivre leur formation dans les collèges, iront la prendre dans les gangs de rue en émergence.

La création de gangs de rue n'est pas donc due à un quelconque trait culturel ou ethnique, mais à la déficience des processus d'accompagnement de ces jeunes mis en place par les administrations publiques québécoises successives. D'autres sous-groupes originaires des Antilles et d'Amérique latine contribueront dans la même période à constituer la base des gangs de rue montréalais. Contrairement à une perception répandue, les gangs de rue ne sont pas constitués que de personnes issues des minorités visibles. À défaut de pouvoir disposer de statistiques québécoises, la consultation des statistiques américaines indique qu'en 1992, les Caucasiens représentaient 4 % des membres des gangs américains pour 24 % en 2010. Les observateurs montréalais constatent ici une composition semblable et le même phénomène de diversification des origines ethniques des gangs.

En 2006, le Québec comptait une cinquantaine de gangs de rue pour un peu moins de 1 800 membres. La plupart d'entre eux provenaient de familles nombreuses à faible revenu habitant des secteurs où les habitations ont besoin d'une mise à niveau. Le problème des gangs de rue permet en quelque sorte de voir, pour certains de leurs membres, des failles du système d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants⁸.

Avec la légalisation du cannabis, ces membres de gang risquent de perdre une part allant jusqu'à 50 % de leur commerce de drogues, soit la part occupée par le cannabis. Les travailleurs de rue, les représentants policiers et les chercheurs sont partagés sur la réaction à attendre des gangs de rue. Certains pensent que les gouvernements chercheront

⁶ Pierre Tremblay et al, *Le délinquant affilié, La sous-culture des gangs de rue haïtiens de Montréal*, Liber, 2016, 164 pages

⁷ St-Michel, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies, Ahuntsic/Cartierville

⁸ Voir la recherche dirigée par Sylvie Hamel, *Le phénomène des gangs, ici et ailleurs : mise à jour des connaissances*, 2013
http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/449020/PT_HamelS_rapport+final+2013_gangs+ici+et+ailleurs/2ce5356a-2687-447c-b3a4-22199540ad7a

à en tirer un profit immédiat et voudront maintenir des prix trop élevés comme ils le font déjà pour le tabac et l'alcool. Les gangs, n'étant bien sûr pas soumis aux taxes, pourront poursuivre leur commerce illicite en cassant les prix. D'autres pensent que les effectifs vont se déplacer et accentuer leurs autres activités illégales. Enfin, un troisième groupe pense que certains membres, déjà moins motivés, voudront profiter de la conjoncture pour faire défection si, cette fois, les administrations veulent bien les accompagner.

Se préparer à intervenir

Quoi qu'il en soit, les villes, premiers responsables de la cohésion sociale de leur territoire, n'ont rien à perdre et ont tout intérêt à proposer une alternative aux membres des gangs qui voudront faire défection. Ce sera une excellente occasion pour les administrations publiques de démontrer qu'elles peuvent avoir aujourd'hui –à la différence des années 80– une lecture plus fine des réalités vécues par certains groupes de la population.

D'ailleurs, avant même que soit amorcée la démarche devant mener à la légalisation du cannabis, des défections ont commencé. À l'automne 2015, lors d'une séance du Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, deux jeunes se sont présentés comme des membres des gangs de rue désirant mettre fin à leurs activités illicites. Tous les deux avaient vu mourir des jeunes comme eux quelques mois auparavant. L'un d'entre eux revenait d'un emprisonnement de cinq ans qu'il l'avait privé de voir naître sa fille. Depuis, l'arrondissement a constitué un groupe d'une vingtaine de membres de gang qui ont accepté une démarche de réinsertion. Un an plus tard, le taux de défection n'a été que de 10%. L'espace d'intervention existe.

Les villes doivent entrer dans le débat public pour réparer les insuffisances d'accompagnement du passé et, ce, même si elles ne s'en sentent pas responsables. Elles ont tout intérêt à assumer le leadership nécessaire pour mobiliser⁹ tous les acteurs concernés pour accentuer la prévention auprès des jeunes à risque, et, pour offrir des programmes de réinsertion aux membres repentants. Comme responsables de l'habitation et de l'aménagement, elles doivent mobiliser les moyens suffisants pour offrir des programmes conséquents de mise à niveau des logements des secteurs concernés ainsi que pour doter ces secteurs des infrastructures sociales qui leur ont toujours manqué (lieux de formation pour adultes, entreprises d'économie sociale, travailleurs de rue, organismes communautaires spécialisés, etc.). C'est la qualité de vie des quartiers qui en dépend et qui donne le goût d'y vivre ensemble.

Il faut en somme reconstituer le tissu social dont les failles sont elles-mêmes à l'origine du problème. Les revenus de la légalisation des drogues devraient servir à réparer les erreurs du passé. Et les villes sont les mieux placées pour coordonner une telle reprise en mains.

Gilles Rioux
Juin 2017

⁹ Tant la Ville de Montréal que le ministère de la Sécurité publique ont de modestes programmes concernant les gangs de rue. Mais ces programmes sont insuffisamment dotés pour réaliser une opération de cette envergure.